

COUR D'APPEL DE TOULOUSE
PARQUET du
PROCTEUR DE LA REPUBLIQUE

Allées Jules Guesde
TOULOUSE 31

**RAPPEL A LA LOI PAR
OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE**

Nous, Christian MIRA, Brigadier Major,---

En fonction : DDBAF 31,

Officier de Police Judiciaire, en résidence à Blagnac (31),

Agissant sur instructions de Madame le Procureur de la République de Toulouse

En application des articles 40 et suivants du Code de Procédure Pénale

Avisons

* --- SUR SON IDENTITE : -----
 --- "Je me nomme **X** -----
 --- "Je suis née (AVEYRON)." -----
 --- "Je suis fille . . . et de Marseille -----
 --- "Je suis de nationalité FRANCAISE." -----
 --- "J'exerce la profession de : ETUDIANTE." -----
 --- "Je suis domiciliée : 34000 -----
 MONTPELLIER. (Résidence Hort Saint Jean)" -----
 --- "Mon numéro de téléphone personnel est le (-----
 " -----

Qu'il lui est reproché :

D'avoir depuis fin 'aout 2008 hébergé monsieur **Y**, étranger en situation irrégulière, constituant de ce fait l'infraction d'aide à séjour (L 622-1 du CESEDA),---

Informons l'intéressée que ce magistrat a décidé de ne pas donner de suite judiciaire à la présente procédure, à la condition qu'il (elle) ne commette pas une autre infraction dans un délai de 1 an, et qu'à défaut, elle sera poursuivie devant le tribunal.

L'intéressé(e) nous déclare : je prends acte de cette notification.
Il lui est remis copie du présent procès verbal.

Fait à Blagnac, le 13/10/2008,---

L'intéressé(e),

L'officier de police judiciaire

